

22.4.1943.

- 5 -

Note pour Monsieur le Conseiller fédéral Pilet-Golaz.

Assistance médicale à la Croatie.

Ainsi que M. Kaestli le souhaitait depuis longtemps, le CICR a, d'accord avec le Gouvernement et la Croix-Rouge croates, créé une délégation à Zagreb. Notre compatriote, M. Schmidlin, qui assume ces fonctions, a engagé la Croix-Rouge suisse à envoyer une mission médicale en Croatie pour participer à la lutte contre les épidémies, notamment contre le typhus exanthématique.

Le Comité central de la Croix-Rouge suisse m'a consulté avant de se prononcer sur ce projet. Il s'agirait d'un groupe de 4 à 5 médecins et d'un nombre légèrement supérieur d'infirmières, auxquels on confierait des vaccins et des serums à fournir par le CICR.

J'ignore si le Gouvernement croate et les autorités d'occupation favorisent ce projet. Je me renseignerai à Genève à ce sujet.

Sauf instructions contraires, je ne dissuaderai pas le Comité central de la Croix-Rouge suisse de donner suite à la proposition dont il a été saisi et je l'encouragerai à en étudier les modalités d'exécution. Reste à déterminer si cette mission portera l'étiquette du Comité auxiliaire ou celle de la Croix-Rouge proprement dite. Le succès de cette entreprise est trop incertain pour servir de début à une action directe de la Croix-Rouge suisse à l'étranger.

d'accord,

c'est surtout  
une question  
de ressources.

./.





Puisque le Comité auxiliaire existe et que son activité est actuellement réduite à très peu de chose, en Grèce, il serait, semble-t-il, préférable de recourir à lui. La Croix-Rouge suisse pourrait lui céder les fonds nécessaires (environ Fr 30.000.-). Le Comité auxiliaire conserverait ainsi intacts les montants qu'il a prévu d'affecter, le moment venu, à l'envoi d'une cinquième mission sur le front Est.

*E. de Halle*

22.4.1943.

28.4.43

*P-g*